REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (Groupe SOMELEC)

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES ENERGETIQUES ET APPUI

AU SECTEUR MINIER » (DREAM - P179383)

DREAM-B SOMELEC

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°11/CMI/2026 PORTANT RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGÉ DE L'ÉVALUATION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE, DE LA MISE À JOUR DES PROCÉDURES DE GESTION ET DE L'IDENTIFICATION DES LEVIERS DE RÉDUCTION DES COÛTS ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE LA SOMELEC

(AMI N°11/CMI/2026)

Financement : Banque Mondiale (BM)

Novembre 2026

I.CONTEXTE

La Société Mauritanienne d'Électricité (SOMELEC) est un opérateur public stratégique chargé d'assurer la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'électricité sur l'ensemble du territoire national.

À ce titre, la SOMELEC exploite un ensemble d'infrastructures électriques comprenant des unités de production et des réseaux de transport et de distribution. Des dispositifs de comptage de l'énergie électrique sont installés aux interfaces des différents segments d'activités de la société ainsi que chez les abonnés au niveau desquels ils servent à la facturation.

L'entreprise évolue dans un contexte caractérisé notamment par :

- ✓ L'implémentation d'une reforme organisationnelle de ses structures ;
- ✓ Un environnement institutionnel et organisationnel en mutation ;
- ✓ Une transformation progressive des outils de gestion et des systèmes d'information (ERP, introduction des compteurs intelligents, télérelève des comptages des clients HTA, digitalisation de certains processus, paiements mobiles, etc.) ;
- ✓ La nécessité d'aligner les procédures internes sur les bonnes pratiques et les standards internationaux en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne (COSO, ISO 31000, IFAC, etc.) ;
- ✓ Des exigences accrues en matière de transparence, de performance et de maîtrise des risques ;
- ✓ La nécessité de renforcer la discipline financière et d'améliorer l'efficacité opérationnelle ;
- ✓ Un important niveau de pertes (techniques et non techniques) affectant significativement le rendement du système électrique ;
- ✓ Une dépendance encore importante à la production thermique, sensible aux variations des prix des combustibles ;
- ✓ Des contraintes financières nécessitant une maîtrise accrue des charges d'exploitation et une optimisation des coûts.

Dans ce cadre, la SOMELEC souhaite engager une mission structurante confiée à un cabinet indépendant disposant de références solides dans le secteur des utilities, afin de :

- Évaluer l'efficacité, la robustesse et la maturité du système de contrôle interne ;
- Actualiser, harmoniser et formaliser le manuel des procédures de gestion ;
- Identifier, quantifier et prioriser les leviers opérationnels permettant une réduction durable des coûts, sans compromettre la continuité ni la qualité du service public.
- Identifier, quantifier et prioriser les leviers d'amélioration de la performance et des indicateurs techniques et commerciaux.

Cette mission s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la gouvernance, de la performance opérationnelle et de la soutenabilité financière de la SOMELEC.

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un financement de la Banque mondiale pour le Projet de Développement des Ressources Énergétiques et Appui au Secteur Minier (DREAM – P179383), dont la composante DREAM-B, mise en œuvre par la SOMELEC, porte notamment sur l'installation d'une unité de stockage d'énergie par batteries (BESS) de 35 MW.

La SOMELEC a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au recrutement d'un cabinet ou groupement de cabinets chargé de l'évaluation du système de contrôle interne, de la mise à jour des procédures de gestion et de l'identification des leviers de réduction des coûts et d'amélioration de la performance de la SOMELEC.

II.OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de la présente mission est le recrutement d'un cabinet ou groupement de cabinets chargé de l'évaluation du système de contrôle interne, de la mise à jour des procédures de gestion et de l'identification des leviers de réduction des coûts et d'amélioration de la performance de la SOMELEC. Le détail des prestations, des livrables et des profils requis figure dans les Termes de Référence joints au présent avis.

III.DUREE DE LA MISSION

La durée globale de la mission est estimée à huit (08) mois à compter de la date de transmission par le Client de l'ordre de service de notification du démarrage de la mission. La mission se déroulera principalement à Nouakchott, avec des déplacements sur les sites de production et dans les directions régionales.

IV. METHODE DE SELECTION :

Le consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale (5ème édition de septembre 2023). La méthode de sélection qui sera utilisée est la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC).

L'évaluation des manifestations d'intérêt sera effectuée comme suit :

Critère	Affectation des points	Note maximale
a) Expérience générale du cabinet dans les domaines de l'audit, du contrôle interne et du conseil en organisation et en gestion	Soit N1 le nombre d'années d'expérience générale du cabinet. Si N1 < 20 ans : note n1 = 0 Pt ; Si N1 = 20 ans : note n1 = 10 Pts ; Si N1 > 20 ans : note n1 = 10 Pts + 1 point par année supplémentaire à compter de la 21ème année, jusqu'à 5 ans supplémentaires au maximum.	(15 points)
b) Expérience spécifique en évaluation du contrôle interne, audit interne, gestion des risques et gouvernance d'entreprise	Soit N2 le nombre de missions en évaluation du contrôle interne, audit interne, gestion des risques ou gouvernance réalisées au cours des dix (10) dernières années. Si N2 < 2 missions : note n2 = 0 Pt ; Si N2 = N2max : note n2 = 25 Pts ; Si 2 ≤ N2 < N2max : note n2 = (N2/N2max) × 25 Pts. NB : N2max correspond au nombre de missions du candidat ayant présenté le plus grand nombre de missions conformes pour ce critère. Seules les missions attestées seront prises en compte.	(25 points)

Critère	Affectation des points	Note maximale
c) Expérience spécifique dans le secteur de l'électricité (sociétés d'électricité / utilities)	Soit N3 le nombre de missions réalisées pour des sociétés d'électricité (contrôle interne, organisation, procédures ou performance) au cours des dix (10) dernières années. Si N3 < 2 missions : note n3 = 0 Pt ; Si N3 = N3max : note n3 = 30 Pts ; Si 2 ≤ N3 < N3max : note n3 = (N3/N3max) × 30 Pts. NB : N3max correspond au nombre de missions du candidat ayant présenté le plus grand nombre de missions conformes pour ce critère. Seules les missions attestées seront prises en compte.	(30 points)
d) Expérience en optimisation des coûts et en amélioration de la performance opérationnelle des utilities	Soit N4 le nombre de missions en optimisation des coûts ou en amélioration de la performance technique et commerciale d'utilities réalisées au cours des dix (10) dernières années. Si N4 = 0 : note n4 = 0 Pt ; Si N4 = N4max : note n4 = 20 Pts ; Si 1 ≤ N4 < N4max : note n4 = (N4/N4max) × 20 Pts. NB : N4max correspond au nombre de missions du candidat ayant présenté le plus grand nombre de missions conformes pour ce critère. Seules les missions attestées seront prises en compte.	(20 points)
e) Expérience en élaboration ou en actualisation de manuels de procédures de gestion	Soit N5 le nombre de missions d'élaboration ou d'actualisation de manuels de procédures (administratives, financières, comptables, achats) réalisées au cours des dix (10) dernières années. Si N5 = 0 : note n5 = 0 Pt ; Si N5 = N5max : note n5 = 10 Pts ; Si 1 ≤ N5 < N5max : note n5 = (N5/N5max) × 10 Pts. NB : N5max correspond au nombre de missions du candidat ayant présenté le plus grand nombre de missions conformes pour ce critère. Seules les missions attestées seront prises en compte.	(10 points)
Total	**N = n1 + n2 + n3 + n4 + n5**	**(100 points)**

La note globale N est définie comme suit : N = n1 + n2 + n3 + n4 + n5.
Seules les missions achevées au cours des dix (10) dernières années, d'une durée minimale de trois (03) mois et justifiées par une attestation de bonne exécution, seront prises en compte. Une même mission n'est comptée que pour un seul critère. Les missions en cours ne sont pas comptabilisées.
Une note nulle aux critères a), b) ou c) est éliminatoire.
Les candidats seront classés par ordre décroissant de la note N et les six (06) premiers seront retenus sur la liste restreinte. En cas d'égalité, le départage s'opère successivement sur les notes n3, n2 puis n1.

A ce stade, seules les références des cabinets seront prises en compte lors de l'évaluation.

Seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans cette langue seront prises en compte lors de l'évaluation.

Une Demande de Propositions (DP) sera adressée aux cabinets retenus sur la liste restreinte.

V. CONSISTANCE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point VII ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre notamment les éléments suivants :

1- Une lettre de candidature, signée du responsable légal du Consultant ou du mandataire commun du groupement de Consultants (en cas de groupement) et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, adresse email) et la ou les nationalités des Candidats. En cas de groupement, la nationalité du mandataire du groupement sera considérée comme étant celle du groupement. En cas de groupement, le dossier de candidature doit comprendre un Accord de groupement qui montre que tous les membres le constituant seront solidairement responsables pour l'exécution de la totalité du Marché conformément à ses termes. En cas de groupement solidaire, les références de ses membres seront consolidées. Seuls les groupements dont les membres sont solidaires seront acceptés. Les candidatures présentées par des groupements dont les membres ne sont pas solidaires ne seront pas évaluées et seront écartés.

2- Le registre du commerce ainsi qu'une présentation du cabinet ou, le cas échéant, de chacun des membres du groupement de cabinets.

3- Un tableau, signé et cacheté par le candidat, regroupant toutes les références pertinentes avec, pour chacune : l'intitulé et l'objet de la mission, le bénéficiaire, le pays, la période, la durée, le montant et le critère (b, c, d ou e) auquel elle est rattachée ;

4- Les références dites pertinentes qui correspondent aux qualifications techniques et à l'expérience en rapport avec les prestations demandées.

5- Une déclaration sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêts et de non-exclusion, signée par le responsable légal du candidat.

- Seules les missions achevées et pour lesquels les candidats ont fourni des attestations de bonne exécution établies par les bénéficiaires desdites missions seront prises en compte lors de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt ;
- Pour permettre à la SOMELEC de vérifier éventuellement la véracité des attestations, les candidats sont tenus d'indiquer, pour chaque attestation fournie, l'adresse mail et le numéro de téléphone d'un responsable qui peut confirmer l'authenticité de ladite attestation ;
- Pour les marchés spécifiques le consultant devra fournie une attestation de bonne exécution et les documents contractuels (contrats signés).

VI. INFORMATIONS ET CLARIFICATION

Pour toute information complémentaire ou clarification, les cabinets intéressés peuvent s'adresser par écrit à :

Monsieur le Conseiller Spécial Chargé de la Cellule des marchés du Groupe SOMELEC
Direction Générale de la SOMELEC- Société mère ; 4ème étage
Cellule Chargée des Marchés
Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355
Nouakchott (Mauritanie)
Téléphone fixe : 00 222 45 29 03 89
Mail : cmsomelec2@gmail.com

VII. ENVOI DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les dossiers de manifestations d'intérêt, rédigés en langue française doivent être remis **au Secrétariat de la Cellule des Marchés du Groupe SOMELEC** ou transmis par voie électronique au plus tard le **17/12/2026 à 12 :00 heures GMT** l'adresse ci-après :

Direction Général de la SOMELEC-Société mère, 4éme étage
Cellule des marchés du Groupe SOMELEC
Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355
Téléphone Fixe : +222 45 29 03 89
Email : cmsomelec2@gmail.com;
Nouakchott (Mauritanie)

Le Dossier de candidature ou l'objet du mail doit porter la mention suivante :

« APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°11/CMI/2026 PORTANT RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGÉ DE L'ÉVALUATION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE, DE LA MISE À JOUR DES PROCÉDURES DE GESTION ET DE L'IDENTIFICATION DES LEVIERS DE RÉDUCTION DES COÛTS ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE LA SOMELEC »

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES D'INVESTISSEMENT DU GROUPE SOMELEC

THIAM Tijani